

Confirmation d'inscription/invitation

Le nombre de participants est limité à 4 au maximum. Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée.

Frais de cours

La participation au cours n'est possible qu'après le paiement préalable. Le paiement anticipé de la totalité des frais de cours doit nous parvenir au plus tard deux semaines avant le début de la formation.

Désinscription

Si vous êtes contraint(e) de vous désinscrire pour une raison telle que maladie, absence pour vacances, collision de dates, service militaire, etc:

- Les annulations doivent être communiquées par écrit par e-mail

Taxe d'annulation

- jusqu'à 7 jours avant le début de la formation: CHF 2'500
- après: CHF 5'000

Si vous reportez la formation à une autre date, le montant sera crédité.

Diverses assurances proposent une assurance frais d'annulation, par exemple ERV, Helvetia.

Abandon du cours

Si le cours doit être interrompu par la direction du cours en raison de problèmes de sécurité pour le participant, nous remboursons au maximum 25% du montant du cours.

Annulation des cours par EUROBUS

Si le cours ne peut pas avoir lieu en cas de force majeure (y compris maladie/accident du responsable du cours) ou en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions, aucun droit ne peut être revendiqué auprès d'EUROBUS. Si le paiement a déjà été effectué, le montant sera remboursé.

Clause de non-responsabilité/assurance

Pour tous les cours organisés par EUROBUS, toute responsabilité pour les dommages causés est exclue. Les participants sont eux-mêmes responsables d'une couverture d'assurance suffisante. EUROBUS ne peut pas être tenu responsable du vol ou de la perte d'objets.

Le lieu de juridiction est Bienne.